

A C H É S I O N

La MJC est une association de type loi 1901, régie par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale. Avant de pouvoir y pratiquer une activité ou de bénéficier des services proposés, il est nécessaire d'y adhérer. L'adhésion est annuelle (valable du 1^{er} sept. 2026 au 31 août 2027) et permet d'être membre actif de l'association.

- **Jeune** (avant 25 ans) : 10 €
- **Adulte** (25 ans et +) : 15 €
- **Adhésion d'un autre membre de la famille/du foyer** : 5 €
par personne supplémentaire (si adhésion d'un adulte en complément de celle d'un enfant, l'adhésion Adulte (15 €) est à prendre en référence pour le calcul des adhésions dues).
- **Associations** : 25 €

Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour assister aux spectacles et conférences, la MJC est ouverte à toutes et tous ! En outre, les adhérents bénéficient du tarif réduit.



La MJC est affiliée à la Fédération Régionale
des MJC Bretagne-Pays de la Loire,
elle-même membre des MJC de France.



C O N D I T I O N S

D A C C È S

• Billetterie

Pour réserver vos places :
02 98 88 09 94 ou à l'accueil de la MJC.
En cas d'annulation, merci de nous le signifier dès que possible en amont du spectacle pour que nous puissions remettre ces places à disposition du public. Retrait des places à la billetterie 20 mn avant le spectacle.

• Salle de spectacle de la MJC

La majorité des concerts se déroule en configuration assise, sauf mention contraire. Toute personne du public pénétrant dans l'établissement assiste à la manifestation sous sa propre responsabilité et doit respecter le règlement intérieur de la MJC. En cas de captation audiovisuelle du spectacle, les spectateurs sont avertis que leur image sera susceptible d'y figurer.

• Accès à la salle

Les spectateurs doivent présenter le billet remis en billetterie. Nous faisons notre possible pour garantir le début des spectacles à l'heure. Les retardataires n'auront accès à la salle que lors d'une interruption du spectacle et selon l'accessibilité. Pour les spectacles nécessitant un placement particulier, l'accès à la place ne pourra plus être garanti après le début du spectacle. Lors de l'accès ou de la sortie de la salle, pour des raisons de sécurité, toute personne devra respecter les directives du personnel d'accueil.

• Prévention des risques auditifs

Des protections auditives sont à votre disposition à la billetterie (bouchons d'oreilles / casques pour les enfants). Nous déconseillons l'accès à la salle aux enfants de moins de 3 ans, même accompagnés, pour des raisons liées au volume sonore.